

**Commission spéciale sur le recouvrement
international des aliments envers les enfants
et d'autres membres de la famille
(du 7 au 18 juin 2004)**

Distribution: par courriel et fax

Proposition des délégations de l'Australie, du Canada, de l'Allemagne, des Pays-Bas, du Royaume-Uni, des Etats-Unis et de l'Association nationale sur l'exécution des pensions alimentaires pour enfants (NCSEA)

Rapport du Sous-comité sur le profil des Etats

Contexte

Durant la Commission spéciale sur le recouvrement international des aliments envers les enfants, un groupe de travail informel, soit le Groupe de travail sur la coopération administrative (GTCA), fût formé afin de discuter et d'échanger de l'information sur la manière d'améliorer la coopération administrative entre les Etats qui s'occupent de dossiers impliquant des obligations alimentaires envers les enfants au niveau international.

Lors du premier appel conférence du GTCA qui a eu lieu le 5 novembre 2003, les membres ont convenu de travailler en priorité sur trois projets. Le GTCA a donc créé trois sous-comités qui ont été assignés aux projets suivants : Le profil des pays et l'échange d'information, les procédures et les formulaires types ainsi que les délais pour le traitement des demandes. Certains Etats en particulier se sont portés volontaires pour travailler sur ces projets mais tous les Etats étaient invités à y participer.

Sous-comité sur le profil des Etats

Le sous-comité sur le profil des Etats et l'échange d'information est composé de représentants provenant de l'Australie, du Canada, de l'Allemagne et des Etats-Unis. Le sous-comité a pour but de préparer une ébauche sur le profil des Etats qui inclurait de l'information spécifique sur les Etats afin que les autres pays puissent comprendre les exigences administratives, opérationnelles et politiques dans le cadre du traitement des demandes dans ce pays. Le travail effectué par le sous-comité fût accompli par le biais de courriels et de conférences téléphoniques.

Trois conférences téléphoniques ont eu lieu afin de discuter du contenu du profil des Etats dans le but de s'assurer qu'il contient des informations utiles et détaillées sans toutefois être trop long. La première ébauche du profil des Etats a été envoyée au GTCA pour sa deuxième conférence téléphonique qui a eu lieu le 18 février 2004. Ce document a également été distribué aux Etats pour leurs commentaires, notamment par rapport à sa longueur, à la question de savoir quelle information est essentielle et laquelle est optionnelle et comment cette information devrait être emmagasinée, accessible et mise à jour. Le GTCA a discuté de la possibilité de rendre le profil des Etats disponibles: 1) sur le site Internet de la Conférence de La Haye (soit le profil complet ou une version plus courte contenant l'information essentielle avec des liens aux sites Internet de chaque Etat pour des détails supplémentaires), ou; 2) sur les sites Internet de chaque Etat avec des liens sur le site Internet de la Conférence de La Haye. Après avoir pris tous les commentaires et suggestions en considération, le sous-comité a rédigé le profil des Etats ci-joint, afin de le présenter à la Commission Spéciale en juin 2004. L'Allemagne et l'Australie complètent présentement un profil des Etats pour leur Etat respectif. Un progrès considérable a été accompli et le sous-comité voit le profil des Etats comme étant un travail en cours qui est sujet à amélioration et qui conduira à de plus amples discussions.

PROFIL DE PAYS

Préparé pour le Groupe de travail sur la Coopération Administrative

Partie Essentielle

A. Contacts

A1. Autorité centrale dans votre pays incluant:	
Nom	
Adresse	
Téléphone	
Télécopieur	
Adresse de courrier électronique	
Site Internet	
Personne-contact	
A2. Autorité de transmission dans votre pays incluant (si différent):	
Nom	
Adresse	
Téléphone	
Télécopieur	
Adresse de courrier électronique	
Site Internet	
Personne-Contact	
A3. Autorité requise dans votre pays incluant (si différent):	
Nom	
Adresse	
Téléphone	
Télécopieur	
Adresse de courrier électronique	
Site Internet	
Personne-Contact	
A4. Adresse pour le paiement	
Nom	
Adresse	
Téléphone	
Télécopieur	
Adresse de courrier électronique	
Site Internet	
Personne-Contact	
A5. Quelle langue est utilisée et acceptée par votre personnel?	
A6. Les termes-clés utilisés par votre pays. (Voir le site Internet de la Haye pour la définition des termes.) [http://www.hcch.net/e/workprog/maint.html]. Exemples:	
Parent ayant la garde. (i.e. 'parent résident',	

`créancier', `bénéficiaire' etc),	
Parent non gardien ou parent n'ayant pas la garde. (i.e.. `parent non-résident', `débiteur', `payeur' etc.),	
Autorité administrative ou autorité judiciaire (e.g. `tribunal')	
N'est plus sujet au mode de révision ordinaire	
Ordonnance provisoire	
Notaire public	
Copie certifiée	
A7. Autres termes-clés (Spécifié les termes particuliers ou les termes qui ont une signification spécifique dans votre pays comparativement à d'autres pays.)	
A8. S'il vous plaît, fournissez un bref aperçu du processus en cours lors de la réception d'un dossier dans votre pays. Indiquer quelle agence reçoit les dossiers, où les dossiers sont envoyés pour le traitement des demandes ainsi que les étapes qui surviennent suite à l'initiation de procédures dans les dossiers. Le but de cette question est de fournir à la personne chargée du dossier dans L'État qui a transmis la demande une compréhension générale des étapes qu'il faudra suivre lors du traitement d'un dossier.	
A9. En moyenne, combien de temps cela prend-t-il avant que l'État requérant soit avisé qu'il y a une ou des actions qui ont été entamées dans un dossier? Ceci devrait avoir un lien au sous-comité des délais pour le traitement des demandes. (Peut-être un lien hypertexte)	

B. Général

APERÇU DES ARRANGEMENTS INTERNATIONAUX CONCERNANT LES OBLIGATIONS ALIMENTAIRES DANS VOTRE PAYS – Indiquer si les arrangements concernant les pensions alimentaires sont différents si (a) le demandeur ou (b) le défendeur habite à l'étranger.

B1. S'il vous plaît précisez à quel moment la décision accordant des aliments pour enfants va normalement prendre fin.	
Quel est l'âge de la majorité?	
Spécifier si les aliments pour enfants se terminent avant l'âge de la majorité et mentionné les circonstances.	
Spécifier si les aliments pour enfants	

peuvent s'étendre au-delà de l'âge de la majorité et mentionné les circonstances.	
B2. Dans votre pays, quels sont les détails de la procédure pour varier ou modifier une décision en matière de pension alimentaire?	
B3. Est-ce que les variations ou les modifications peuvent être faites rétroactivement ou pour le futur ou les deux? Spécifiez toutes restrictions et leurs fondements.	
B4. Avez-vous des lois de prescription concernant:	
L'établissement de la paternité?	
L'établissement d'une obligation alimentaire?	
L'exécution forcée d'une obligation alimentaire?	
Si oui, spécifiez.	
B5. Pouvez-vous obtenir une obligation alimentaire pour une période antérieure? Si oui spécifiez toutes restrictions.	

C. Agir à titre d'État requis

EXIGENCES:

C1. Lorsque vous agissez à titre d'État requis, est-ce que vous reconnaissez (a) une ordonnance alimentaire qui a été rendue dans le pays d'origine ou (b) une requête d'introduire une demande initiale ou (c) vous acceptez les deux?	
C2. Est-ce qu'il y a des restrictions en ce qui concerne le fondement de la décision sur l'obligation alimentaire? (Spécifiez) – Par exemple, dispositions administratives ou judiciaires?	
C3. Pour les deux (a) et (b) mentionnés ci-dessus, quels renseignements sont requis incluant :	
Quels renseignements sont requis en ce qui concerne le parent ayant la garde? (i.e. nom, date de naissance, information sur le revenu, avoirs et dettes, photographie, numéro d'identification et numéro d'assurance sociale)	
Quels renseignements sont requis concernant le parent qui n'a pas la garde? (i.e. nom, date de naissance, information sur le revenu, avoirs et dettes, photographie, numéro d'identification et numéro d'assurance sociale)	
Quels renseignements sont requis concernant les enfants? (nom, date de naissance, entente sur les soins, photographie)	
Quels renseignements sont requis en ce qui concerne les responsabilités – i.e. le fondement de la décision et l'historique du dossier?	

<p>Quels détails sont requis en ce qui concerne les relations des parents? (i.e. date et détails de la cohabitation / mariage / divorce, etc.)</p>	
<p>Avez-vous besoin d'une preuve de la relation? (i.e. affidavit du parent ayant la garde, certificat de mariage, relevé d'un compte conjoint, décret de divorce, etc.)</p>	
<p>C4. Accepteriez-vous une demande d'établir des obligations alimentaires ou de reconnaître la décision en matière d'obligation alimentaire pour une période antérieure seulement? Spécifiez toutes restrictions. (i.e. non continue /soutien futur)</p>	
<p>C5. Quels documents sont requis - Spécifiez quels documents doivent être des originaux.</p>	
<p>Est-ce que vous utilisez des formulaires standard? Si oui, s'il vous plaît nous en fournir des copies. (Lien au sous-comité des Procédures et Formulaires Standard.)</p>	

Est-ce que vous exigez des documents certifiés? Spécifiez.	
--	--

AUTRES SERVICES

C6. S'il vous plaît, spécifiez si vous offrez les services suivants et qu'elles sont les exigences pour fournir ces services:	
/// Signification d'un avis	
/// Quelle information est exigée afin de présenter une demande de localisation de client? Est-ce qu'un formulaire est requis?	
/// Obtenir des détails sur les revenus	
/// Assistance dans la détermination de la filiation	
/// Assistance avec les parents qui conteste la filiation. Par exemple, prendre les dispositions nécessaires pour un test d'ADN.	
/// Demande de renseignements sur le statut du dossier. (mise à jour concernant l'exécution, incluant les régularités, lien au sous-comité des délais pour le traitement des demandes)	
/// Autre, spécifiez:	

FORMES DE RÉVISION

C7. Quels sont les modes de révision disponibles pour l'un ou l'autre des parents lorsqu'il cherche à modifier une obligation alimentaire qui a été reconnue?	
Qu'elles sont les circonstances qui peuvent amener à une révision?	
Quelle autorité est responsable pour cette décision?	
Qu'elle est le processus et est-ce qu'il y a des formulaires standard qui sont requis?	
Est-ce qu'il y a des exigences requises pour un non résident lorsqu'il doit faire la notification des procédures, ou lorsqu'il doit participer dans les procédures? Spécifiez.	
C8. Est-ce que les changements ou les modifications peuvent être faites de façon rétroactive ou prospective ou les deux? Spécifiez les circonstances et les restrictions.	
C9. Est-ce que vous reconnaissez les changements qui sont faits à la décision originale dans l'État requis? Si non, spécifiez qu'elles sont les restrictions et mentionner les étapes clés ou les exigences.	

PAIEMENTS ET INFORMATIONS FINANCIÈRES

C10. Quels sont les arrangements qui existent pour envoyer? Spécifiez sur ce

qui suit:	
/// Coût associé à ce processus.	
/// Est-ce que c'est préférable d'envoyer le paiement à l'autorité de transmission ou au créancier.	
/// Est-ce que vous êtes en mesure et même privilégiez les transferts électroniques de fonds ?	
/// Autres exigences	

D. Agir à titre d'État de transmission

EXIGENCES POUR LA TRANSMISSION

D1. Est-ce que vous spécifiez la conversion de la dette alimentaire dans la monnaie courante de l'État requérant? Si oui, qu'elle est la base de la conversion?	
D2. Est-ce que vous utilisez les formulaires standard? Si oui, s'il vous plaît nous en fournir des copies.	
D3. Est-ce que vous envoyé seulement les décision en matière d'obligation alimentaire qui ont été rendu dans votre juridiction ou est-ce que vous envoyé des demandes d'établissement des aliments ou les deux? Spécifiez les circonstances si vous faites les deux.	

REEVALUATION/ AJUSTEMENT/MODIFICATION

D4. Est-ce que les décisions en matière d'obligation alimentaire sont sujettes à un ajustement périodique pour refléter les changements dans la situation des parties? (Par exemple, changement dans le mode de vie, le coût de la vie, situations financière des parties). Si oui, spécifiez.	
D5. Dans quelles circonstances une décision en matière d'obligation alimentaire rendue par vos autorités peut être variée ou modifiée après la transmission dans un autre État par (a) le créancier qui y réside, (b) le débiteur non-résident? Est-ce que ceci est décidé par un processus administratif ou judiciaire ?	
D6. Est-ce que vous reconnaissez le droit de L'État receveur de modifier ou de varier la décision rendue dans votre État en matière d'obligations alimentaires et/ou d'arrérages ? Si non spécifiez pourquoi.	

PAIEMENTS

D7. De quelle manière préféreriez-vous recevoir le paiement (i.e. chèque, argent comptant, EFT, perçu en votre nom par une personne désignée à l'étranger)?	
D8. Est-ce que vous exigez que le	

paiement soit fait directement à l'autorité désignée pour la transmission? Ou directement au parent ayant la garde?	
D9. Êtes-vous en mesure de recevoir un transfert électronique de fonds? Si oui, quels sont les détails requis?	
D10. Avez-vous des exigences spéciales en ce qui concerne la réception des paiements?	

Partie facultative

E. Général

APERÇU DES ARRANGEMENTS INTERNATIONAUX CONCERNANT LES OBLIGATIONS ALIMENTAIRES DANS VOTRE PAYS – Indiquer si les arrangements concernant les pensions alimentaires sont différents si (a) le demandeur ou (b) le défendeur habite à l'étranger.

E1. Détails sur la législation pertinente. Inclure une référence au site Internet si disponible.	
E2. Détails sur l'admissibilité incluant: Qui est admissible pour bénéficier d'une décision en matière d'obligation alimentaire? (i.e. enfant – Est-ce que les enfants légitimes et les enfants en dehors des liens du mariage sont traités également? Les conjoints ou autres membres de la famille? Spécifiez.	
Qui est considéré comme étant un enfant à charge?	
E3. Détails sur la procédure pour l'évaluation initiale incluant: Est-ce que les obligations alimentaires sont déterminées par un processus administratif ou judiciaire?	
Si administratif, Quel sont les principaux éléments pris en considération lors de l'évaluation? (i.e. Avec une formule, portion du revenu, discrétion administrative ou judiciaire).	
E4. Qui est le créancier en matière d'obligation alimentaire? (i.e. le parent ou l'enfant)	
E5. Est-ce qu'il y a un rang entre les créanciers? (i.e. S'il y a plusieurs enfants de différentes relations, un conjoint et un ex-conjoint, etc.)?	
E6. Quel genre soutien est dû (Argent ou autre soutien) et par qui?	
E7. Qu'arrive-t-il si le débiteur doit/a l'obligation de payer en vertu d'une ordonnance un montant qui dépasse sa capacité financière? (i.e. Est-ce que tous les créanciers vont recevoir une part proportionnelle ou est-ce que c'est sur une base premier arrivé, premier servi?)	
E8. Est-ce que votre État prévoit la protection d'une portion du revenu et laquelle (ou la possibilité d'autres sortes de protections)?	
E9. Qu'arrive-t-il à votre droit d'action en matière d'obligation alimentaire lorsqu'il est soumis à la loi sur la faillite et l'insolvabilité de votre pays? (i.e. Est-ce qu'il y a une différence s'il y a une ordonnance de pension alimentaire ou non?)	
E10. Est-ce que le paiement dans le cadre de l'assistance sociale ou d'autres types de paiements relatifs aux enfants influencent la réclamation en matière d'obligation alimentaire? Si oui, spécifiez.	

E11. Est-ce que cela fait une différence que le paiement soit fait par une autorité quelconque ou par une tierce partie privée ? Spécifier les exigences requises / la législation applicable pour l'autorité qui recherche un remboursement du parent qui n'a pas la garde ou si l'autorité assume cette responsabilité en matière d'obligation alimentaire.	
E12. Est-ce qui peut être incluse dans une décision en matière d'obligation alimentaire? Spécifiez. (i.e les frais d'avocat, frais judiciaires, frais médicaux, etc..).	
E13. Dans quelles conditions des frais d'intérêts ou une pénalité pour retard de paiement sont dus?	
Est-ce qu'il y a des conditions quelconques dans votre pays pour percevoir des intérêts sur les arrérages?	
Est-ce que ces montants sont envoyés au créancier?	
E14. Lors de l'évaluation du montant de l'obligation alimentaire, comment déterminez-vous la capacité de soutien du parent n'ayant pas la garde.	
Quel genre de dépenses peut-il/elle déduire de leur revenu?	
Est-ce que des tables pour les montants d'obligations alimentaires existent ? Est-ce qu'ils sont obligatoires ou servent seulement de guide ?	
Est-ce que le revenu d'autres personnes peut être considéré? (i.e. conjointe immédiate, enfant, etc.)	
E15. Est-ce qu'il peut y avoir une augmentation automatique du montant et si oui, dans quelles circonstances? L'ajustement du coût de la vie ?	
E16. Si le créancier effectue un paiement mensuel qui ne couvre pas le montant de l'obligation alimentaire ni les arrérages, comment déterminez-vous qu'elle dette est payée par ce paiement et qui prend une telle décision? Est-ce qu'il y a une législation qui nous donne une suite selon la loi ?	
E17. Est-ce que vous exigez un document mentionnant que ce jugement est final et n'est plus sujet a appel ?	

JURIDICTION ET LOI APPLICABLE

E18. Spécifiez toute législation applicable ainsi que les exigences requises en relation avec la décision initiale et celles en matières de modification d'une décision qui a été rendue dans votre juridiction et en dehors de votre juridiction.	
---	--

F. Agir à titre d'État receveur

POUVOIRS D'EXÉCUTION

F1. Qu'elles sont les procédures que vous avez reconnues pour l'exécution d'une	
--	--

décision en matière d'obligations alimentaires?	
---	--

F2. Faites une liste des méthodes disponibles en matière d'exécution d'une décision relative aux obligations alimentaires. Indiquer en particulier, si les méthodes d'exécution / de recouvrements suivants sont disponibles dans votre juridiction:

/// Rétention du salaire	
/// Interception des remboursements de taxes	
/// Saisie en main tierce du compte bancaire ou d'autres sources	
/// Déductions des paiements de sécurité sociale.	
/// Saisie et/ou vente des biens/actif	
/// Division des bénéfices de retraite	
/// Possibilité d'emprisonnement	
/// Le pouvoir d'interdire à un parent responsable de sortir du pays	
/// Autres - Spécifiez	

G. Agir comme État émetteur

EXIGENCES DE TRANSMISSION

G1. Spécifiez les exigences reliées à la transmission d'une décision en matière d'obligation alimentaire dans un autre pays	
G2. Est-ce qu'il y a des restrictions comparativement à vos ententes internes. Spécifiez.	

APRÈS LA RECONNAISSANCE D'UNE DÉCISION

G3. Suivant la reconnaissance d'une décision en matière d'obligation dans un autre État, est-ce que vous demandez un avis de la reconnaissance?	
G4. Est-ce que la reconnaissance dans un autre État affecte le statut de la décision original? Si oui spécifiez.	

H. Autres informations pouvant être utiles

S'il vous plaît, veuillez nous faire parvenir tous autres renseignements concernant vos ententes qui pourraient être utile que les autorités des autres pays en soient informées.